



# UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DES FRANÇAIS – LA VISION DE L'UFE –

*ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2022*

*L'Union Française de l'électricité (UFE) rassemble entreprises et syndicats professionnels du système électrique français, de la production au transport et à la distribution, en passant par les fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique. Le système électrique s'inscrit dans une chaîne de valeur industrielle et de services dans le bâtiment, les transports, la ville et compte aujourd'hui, pour une consommation d'électricité qui représente un quart de la consommation d'énergie finale, 600 000 emplois répartis sur le territoire national avec des grands groupes, mais aussi un tissu de PME et TPE, soit environ 69% des emplois du secteur de l'énergie.*

# UN LIVRE BLANC POUR 2022

qui présente les **décisions à prendre** et les **réformes à conduire** pour préparer l'avenir de notre système énergétique en route vers « zéro émission »...

...en gardant le maximum d'options **ouvertes** au regard des incertitudes et de la maturité des technologies...

...et en veillant à la **dimension sociale et économique** des transformations nécessaires



## LE SECTEUR DE L'ENERGIE SE TRANSFORME PROFONDEMENT

- Le processus de décarbonation s'accélère.
- Au côté des gaz bas carbone et de la biomasse utilisée directement, **l'électricité sera un vecteur-clé** qui satisfera 50 à 60% de la demande en 2050.
- L'électricité, couplée avec la numérisation, sera **au cœur des évolutions sociétales, économiques et technologiques.**



## LA FRANCE POSSEDE DE SOLIDES ATOUTS

- Un parc déjà décarboné, compétitif et largement pilotable
- Des réseaux robustes, maillés et bien dimensionnés
- Des flexibilités de la demande bien développées, dont le déploiement se poursuit
- Une branche aux emplois et aux savoir-faire répartis sur le territoire

# LES RECOMMANDATIONS DE L'UFE

## GARANTIR AUX FRANÇAIS UNE ÉLECTRICITÉ À UN PRIX ABORDABLE



- Mettre en place avant 2025 et faire approuver à Bruxelles un dispositif durable prenant le relais de l'ARENH et permettant aux consommateurs français de bénéficier de la compétitivité du parc nucléaire existant.
- Mettre en place, à destination des ménages en situation de précarité énergétique, des **mécanismes redistributifs** couplés avec des incitations à décarboner les équipements.
- Maintenir la **péréquation tarifaire** et conforter le rôle de mutualisation et de cohésion territoriale des **réseaux**.

## DÉPLOYER UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DE L'EMPLOI AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ



- Promouvoir, avec l'UE, des **filières industrielles d'excellence** (nucléaire, ENR, mobilité électrique, etc.) et soutenir la R&D dans les filières stratégiques.
- Introduire des critères d'empreinte carbone et de localisation dans les choix d'investissement (appels d'offres).
- Engager des actions de promotion des **métiers** et des **emplois** de la filière électrique.

## ACCÉLÉRER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ŒUVRER À LA DÉCARBONATION DES USAGES



- Renforcer les dispositifs d'incitation à la **maîtrise** et au **pilotage** de la consommation.
- Dans le **bâtiment**, poursuivre le remplacement des moyens fossiles et électriques peu efficaces par des solutions performantes (pompes à chaleur, réseaux de chaleur et de froid).
- Définir une trajectoire pluriannuelle pour les dispositifs de soutien comme « Ma Prime Rénov ».
- Cibler les passoires énergétiques.
- Dans les **transports**, accélérer le déploiement des infrastructures de recharge pour la mobilité électrique ; en s'appuyant sur des schémas directeurs ; maintenir jusqu'en 2027 l'aide à l'acquisition de voitures électriques.
- Renforcer la cohérence et la transversalité des actions des **collectivités territoriales** pour la mise en œuvre des solutions de décarbonation du bâtiment et de la mobilité.

## MAINTENIR, DIVERSIFIER ET RENOUVELER LE MIX ÉLECTRIQUE DÉCARBONÉ ET COMPÉTITIF



- Accélérer le déploiement de l'**éolien** et du **solaire** dès 2022 – Continuer à alléger et accélérer les procédures.
- Anticiper le foncier disponible et mieux partager la valeur ajoutée avec les riverains.
- Maintenir un **socle pilotable** (nucléaire, hydraulique, thermique décarboné)
- Sur la base de l'analyse prévue par la PPE, décider dès le début du quinquennat des investissements dans de nouveaux actifs **nucléaires**, de façon à maintenir ouverte l'option nucléaire.
- Réévaluer les avantages et inconvénients de la fermeture d'une dizaine de tranches en 2029-35 à l'aube de la trajectoire « Fit-for-55 » et en tirer les conséquences en termes de prolongation de certaines si les conditions sont remplies.
- Organiser des appels d'offres pour de nouvelles installations **hydroélectriques** (STEP notamment).

## ADAPTER LES RÉSEAUX, DÉVELOPPER ET OPTIMISER LES FLEXIBILITÉS NÉCESSAIRES



- Lancer rapidement les projets européens d'**interconnexions** économiquement pertinents.
- Articuler le développement de la production renouvelable avec la **planification des réseaux**.
- Développer les **flexibilités** du système électrique, tant côté production que côté demande.
- Ne pas fermer d'option technologique avant 2030 en matière de **gaz décarbonés**, pour être en mesure de s'adapter à d'éventuels retards dans la rénovation ou le déploiement d'autres technologies décarbonées.

## FAIRE ÉVOLUER LE CADRE RÉGULATOIRE ET LA GOUVERNANCE, EMPORTER L'ADHÉSION



- S'engager en faveur d'un **prix** européen **plancher du carbone** dans l'industrie et l'électricité de façon à créer de la prévisibilité pour les investisseurs.
- Préférer, pour décarboner les usages dans le bâtiment et les transports, des **réglementations** (standards, normes) efficaces.
- Définir un cadre adapté aux **contrats de long terme**, tout en préservant l'optimisation de court terme, et une **finance durable** technologiquement neutre.
- Affecter les produits de la **fiscalité énergétique** au financement de la transition et éviter qu'elle n'induisse des distorsions entre les énergies.
- Développer la **concertation** autour des projets d'installations ENR et renforcer la **coordination régionale**.
- Impliquer les riverains des projets renouvelables : meilleur partage de la valeur ajoutée et encouragement du financement participatif.